

Thématique Service public de l'eau

Présentation

Propos liminaire

Conseil Ergué Armel - Commission « eau »

Voie de propositions sur le service public local de l'eau

Travaux, Quel mode de gestion délégué pertinent demain ?

Table ronde

Restitution publique des travaux menés

Blog | <http://conseilerguearmel.wordpress.com>

Cadre dimensionnant (1/3) - La pratique - Vœu

Principes du bien commun « eau »

*.L'eau un **droit fondamental**.*

*L'Assemblée générale de **l'ONU** a reconnu mercredi 28 **juillet 2010** que l'accès à une « eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ».*

*.L'eau un **bien rare**.*

*.L'**interdépendance des acteurs** dans le cycle de l'eau.*

De la préservation de la ressource en amont à son retraitement en aval.

*.L'eau la **clé de voûte du développement durable**.*

Cadre dimensionnant (2/3) - La pratique - Vœu

Considérations juridiques (1/3)

*.L'eau un **service public**.*

Qualifié ainsi par le truchement d'un texte de loi.

(loi n°64-1245 du 16 décembre 1964).

*.Sa **gestion** revient aux **collectivités territoriales** de la République.*

Liberté de choix pour gérer opérationnellement un service public

(article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958).

*.L'eau portable est un **service public industriel et commercial**.*

*.L'eau peut être **gérée soit directement** par la commune (autorité*

*qui organise le SP), **soit délégué** à une **personne privée** (ex,*

*entreprise) **ou** une autre **personne publique** distincte (ex, régie*

personnalisée sous forme d'établissement public local).

Cadre dimensionnant (3/3) - La pratique - Vœu

Considérations juridiques (2/2)

*.Choix de la **gestion déléguée** du service public de l'eau voté par le Conseil municipal en octobre 2009.*

*.Les **règles de concurrence entre les candidats**, qui privés, qui publics sont nécessairement à respecter.*

*.En cas de **gestion déléguée privée**, cela peut être un **contrat de délégation de service public (DSP)** sous forme d'affermage ou bien sous forme de régie intéressée.*

*.En cas de **gestion déléguée publique**, cela peut être une **régie personnalisée** ou tout autre personne publique.*

Actes de gestion & organisation

.Les relations avec les partenaires de la personne privée ou publique seront de droit privé.

.La commune qui organise le service public de l'eau quoi qu'il advienne établie des relations de droit public (commande publique, comptabilité publique M49).

.Actuellement, la gestion déléguée du SP est confiée au privé sous forme de contrat d'affermage.

.Terme, 2 février 2011. Délégation privée depuis 1986.

Rendements (1/2)

.Volumes d'eau achetés/ volumes d'eau facturés

>> **87%** en 2008 (3 982 048/ 3 468 168 m³).

Contre 89% en 2006 & 2007. (93% à Lorient & 96,5% à Paris).

>> **Manque à gagner de 291 370 €.** (513 880 m³ x 0,567 eur)

>> *Soit < 5% du Chiffre d'affaires. (5,97 millions de facturés. 2008)*

*.Tendances de **consommation** des abonnés à la **baisse***

>> *Notamment les ménages et les structures communales*

>> **-1,9%/ an** en moyenne entre 2004 et 2008

>> *Mais décrochage en 2008 (+55 300 m³)*

*.Prix de l'eau est **bon marché** à Quimper (**1,28 eur**. Paris 1,22 eur)*

Rendements (2/2)

*.Le faible prix de l'eau au m³ est **compensé** par*

*>> Une facturation permissive de **prestations annexes** aux abonnés*

>> Investissement de changement des branchements en plomb soutenus financièrement par l'Agence de l'eau et l'Etat (54% des travaux de branchement du délégataire depuis 2005)

*.Seul impératif au regard de la concentration en plomb est le **respect de la directive européenne** au 25 décembre 2013.*

(10 µg/litre d'eau)

*.**Aucun cas de saturnisme** en Finistère-Sud depuis au moins 200 selon les médecins de santé public et les praticiens hospitaliers.*

*.**Aucune mention des teneurs en plomb** au rapport annuel public.*

Equilibre du contrat (1/2)

.Stabilisation du modèle d'équilibre économique dans le temps

>> Ancienne DSP, 10 ans. Future 12 ans.

>> *Durée* du contrat de délégation, privé ou public est nécessairement *proportionnée aux risques* encourus

.Réseau et équipements sont propriété de la commune (616 km)

.Actuellement, délégataire destinataire de 54% de la facture d'eau alors qu'il participe à hauteur de 19% des investissements.

(Collectivité : 81% des investissements pour 23% de la redevance)

.Qualité de l'eau. Délégataire réalisait 317 analyses en 2005 pour 192 en 2008

Equilibre du contrat (2/2)

.Approche entrepreneuriale

- >> *Cœur de métier* est la qualité de la « marchandise » vendue
 - >> Aucune *valeur ajoutée* particulière
 - >> *Clients* fidèles
 - >> Aucune incertitude sur la défaillance du *fournisseur* unique
 - >> *Monopole de droit* dans l'espace et dans le temps
 - >> Seul risque majeur : non-facturation du différentiel de *rendement* (5% du chiffre d'affaires)
 - >> *Activité de distribution* seule nécessite une structure légère en *ressources humaines*
 - >> *Relation partenariale* équilibrée
- *Le modèle économique distribution* de l'eau n'est *pas risqué*

Cadre dimensionnant - La pratique (5/5) - **Vœu**

Vœu formulé pour le futur délégataire privé ou public

- >> *Ouvrages du **domaine public***
- >> ***Bordereau de prix***
- >> ***Travaux** sur le réseau **réalisés** sur l'exercice*
- >> *Etat de situation des **personnels***
- >> ***Critères de qualité** du « produit eau » et de la « relation client »*
- >> *Activité de distribution de l'eau seule nécessite une **structure légère en ressources humaines***
- >> ***Relation partenariale équilibrée***
- >> *Voies et moyens pour accroître le **rendement***

Proposition pour le futur délégataire public

- >> *Rédiger un **business plan classique** avec 3 hypothèse sur les 3 premiers exercices d'une délégation publique d'ici le 8 octobre.*

Blog

<http://conseilerguearmel.wordpress.com>

Merci de votre attention

Echanges , Quel mode de gestion délégué pertinent
demain ?

Table ronde
Restitution publique des travaux menés